lom e	t adresse	e de l'établissement :					Nom de l'installateur (1) :		
		Ex				stallation of	électrique		
							gie photovoltaïque ssitif de stockage par		
mplar	ntation : [Bâtiment □				accumula	5 1		
p.a.	_	chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou NC (no	n-co	nforr	ne) –	Prescription	on sans objet : barrer les deux cases dans les colonnes C et NC		
VD C		cription non vérifiée : Ne pas cocher les cases et indiquer dans la z I	one	« Pré	écisio		elles » le numéro de la prescription, suivi de « NV », et la raison		
	C 15-100	Prescriptions	С	NC		C 15-100	Prescriptions	С	NC
		MISE A LA TERRE DE L'INSTALLATION Schéma des liaisons à la terre (SLT) de la partie courant alterna	tif				CHOIX ET MISE EN ŒUVRE DES MATERIELS Généralités		
-	6.1	Côté a.c. : Conformité au Schéma de liaison à la terre					Tension assignée du matériel d.c. ≥ Tension max générée par les convertisseurs ou les sources		
	6.2	Mise à la terre fonctionnelle d'une polarité de la partie courant co	ntinu	1		14.1	En extérieur : au moins IP 44 et IK 07		П
		Adéquation entre polarité reliée à la terre et séparation galvanique Mise à la terre pour raisons fonctionnelles uniquement en TBT et					Accessibilité des matériels		
6		selon spécification fabricant Mise à la terre des masses et éléments conducteurs					Canalisations Mise en œuvre des canalisations		
	§612	Valeur de la résistance de la prise de terre $R = \dots \Omega$		П			Câbles générateur PV : isolation équivalente à la classe II		
	§411 et 6.3	Mise à la terre des masses (y compris coffret de batterie, régulateur)				14.2	Câbles générateur PV : temp. admissible sur l'âme ≥ 90 °C en régime permanent		
	§411 §412	Toutes canalisations a.c. et d.c. (hors champ PV) avec conducteur de protection		П			Câbles générateur PV : monoconducteurs et minimum de type C2 (non propagateur de la flamme)		
	§514	Identification des conducteurs de protection					En extérieur : influence externe AN3 ou protection adaptée		П
	§5-54	Section des conducteurs de protection				§5-52	Distribution d.c. : choix des canalisations		
	§5-54	Continuité des conducteurs de protection ($\leq 2 \Omega$) Présence et section de la L.E. des modules, structures métalliques, et				14.3	Conformité aux normes en vigueur des modules et convertisseurs Modules PV		
	6.3	des équipements de conversion (6 mm² cuivre mini) PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES					Régulateurs et convertisseurs d.c. /a.c.		
	Protection contre les contacts directs						Régulateur		
7	7.2.1	Cas particulier de la TBTS ou TBTP Protection par enveloppe ou par isolation des parties actives				14.4	Courant d'entrée du régulateur ≥ I _{mpp STC}		
	7.3.1 7.3.1	Local de service électrique ou enveloppe fermée avec clé ou outil				14.6.1	Batteries Plomb Conformité aux normes en vigueur		
	7.3.1	IP2X ou IPXXB minimum pour un local courant	□				Bornes protégées contre les courts-circuits		П
		Protection contre les contacts indirects	1		14	14040	C X U > 1000 : local avec porte anti-panique ou emplacement dédié, ne s'ouvrant qu'avec 1 clé /outil		□
	7.2.2	Côté d.c. (générateur PV ou distribution d.c.) : Installation en TBTS ou TBTP			14.6.2.	14.6.1.2	Enveloppe ou local de batterie ventilé et accessible uniquement aux personnes autorisées		
	7.3.2.1 7.3.2.1	Côté générateur PV : Installation de classe II ou équivalent Régulateur à séparation galvanique : mesures de protection conforme					Distance de 1,5m respectée si tension nominale >120 V		_ [
	7.3.2.1	au § 413 de la NF C 15-100 (absence de mise à la terre) Partie distribution d.c. en schéma IT : équipement de conversion avec					Mise en œuvre d'éléments d'accumulateurs		
	7.3.2.3	séparation galvanique Partie distribution d.c. en schéma TT en l'absence de séparation				14601	Batteries Li-Ion et autres technologies		
		galvanique (présence de DDR de type B côté a.c. : Protection par coupure automatique de l'alimentation					Conformité aux normes en vigueur		
ļ	7.3.2.4	PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES				14.6.2.2	Si Local : porte anti-panique, accès réservé Si hors local et E >15 KWh : volume fermé ne s'ouvrant qu'avec une		
8		Partie courant continu				14.6.2.4	clé ou un outil Si E <= 15 kWh : enveloppe fermée avec clé ou outil		
	8.1.2	Protection individuelle des modules PV (câble de chaîne)	□			14.6.3	Autres batteries : respect des dispositions du fabricant		
	8.1.3 8.1.4	Protection commune des modules PV pour N _p chaînes Protection des câbles de groupe PV			11		Appareillage Côté d.c. : caractéristiques adaptées (sur la base du marquage)		
	8.1.5	Protection du câble principal PV				14.7	Côté a.c. : caractéristiques adaptées (cf. NF C 15-100)		
	8.1.6	Caractéristiques des dispositifs de protection, adaptées Protection du câble batterie et/ou du câble régulateur				14.0	Ensembles d'appareillages Séparation physique entre A.C. et D.C. dans un même tableau		
	8.2	Partie courant alternatif				14.8	Connecteurs	ات	Ï
		Dimensionnement des conducteurs et câbles (10 mm ² cuivre mini, en aval de l'AGCP pour $P \le 36$ kVA)					Connecteurs d.c. conformes à leur norme		
	8.3 8.4	Protection contre les surcharges	□	□		14.9	Couple de connecteurs mâle-femelle de même type et même marque		П
		Protection contre les courts-circuits (y compris les auxiliaires)					Dispositifs de connexion d.c. accessibles, non démontables sans l'aide d'outil		
9	PROTEC	Protection intégrée à l'onduleur (conforme DIN VDE 0126-1-1) ou	l _	I _			SIGNALISATION	_	
	9.2	externe (UTE C 15-400)				15	Etiquetage adapté côté a.c.		
	9.3	Installation triphasée en BT : présence du neutre du réseau SLT en mode autonome : présence du conjoncteur du neutre si					Etiquetage adapté côté d.c.		
	9.4	nécessaire et gestion de la mise à la terre					DOSSIER TECHNIQUE	_	
12	12.1	OSITIFS DE SECTIONNEMENT, COUPURE ET COMMANDE Sectionnement omnipolaire, en amont et en aval de de tout				16	Schéma électrique du système photovoltaïque Nomenclature des équipements installés		
	12.2	convertisseur, régulateur, onduleur et/ou chargeur Permutateur de sources omnipolaire (sauf PEN) et coupure des boîtes			1		Plan d'implantation des différents composants et modules PV, ainsi		
	12.3	de jonction équipées de protections Dispositifs de coupure d'urgence					que leurs canalisations Existence de procédure d'intervention sur le système PV		
		Côtés a.c. et d.c. : présence pour les sources, circuits d'utilisation, de mesure, et batterie					Précisions éventuelles		
		Coupure omnipolaire et simultanée, à proximité des convertisseurs, régulateurs, onduleurs et/ou chargeurs							
		Electromécaniques (semi-conducteurs interdits) Facilement reconnaissables et accessibles							
		Si exigé : Coupure pour l'intervention des services de secours						_	
	12.4	Coupure des sources d'alimentation du bâtiment Coupure de la partie a.c au plus près du point de livraison							
		Coupures de la partie d.c. au plus près : des chaînes PV, de la batterie, et des autres sources	0		1				
		Organes de commande regroupés (exception bâtiment existant)	_		-				
	ention eff	Adaptés (semi-conducteurs interdits) fectuée le :				Par :			
		érificateur et cachet de l'organisme :							